

SCI Michel THOMAS

De: Thibault THOMAS 34 9 [thibault.thomas34@neuf.fr]
Envoyé: lundi 11 juin 2018 16:25
À: 's.boulan@gerloge.fr'
Cc: 'gilles.beguine@gerloge.fr'; 'g.guella@gerloge.fr'
Objet: RE: SCI Michel THOMAS : situation locative - La Plateforme du Bâtiment

Chère Madame,

Je reviens vers Vous concernant le dépôt de garantie.

L'acte de renouvellement de bail commercial commençant à courir le 15 juin 2013 pour se terminer le 14 juin 2022 mentionne :

'Selon la clause du bail initial, le dépôt de garantie doit représenter 3 mois de loyer en principal.'

'De convention expresse entre les parties, le dépôt de garantie, déjà versé, de **161 911.04 Euros (CENT SOIXANTE ET UN MILLE NEUF CENT ONZE EUROS et QUATRE CENTIMES)** sera conservé.'

La situation locative pour la période 01/07/2016 au 30/09/2016 augmentation du dépôt de garantie :
398,55 €

La situation locative pour la période 01/01/2018 au 31/03/2018 augmentation du dépôt de garantie :
1.594,20 €

Vous voudrez bien me communiquer le montant, à ce jour, du dépôt de garantie de notre locataire La Plateforme en vos livres et la date de la régularisation.

Cordialement

Thibault THOMAS

De : s.boulan@gerloge.fr [<mailto:s.boulan@gerloge.fr>]
Envoyé : lundi 11 juin 2018 14:41
À : 'Thibault THOMAS 34 9'
Cc : gilles.beguine@gerloge.fr; g.guella@gerloge.fr
Objet : RE: SCI Michel THOMAS : situation locative - La Plateforme du Bâtiment

Cher Monsieur,

Nous vous adressons en pièce jointe l'avis de révision annuelle qui est adressé à votre locataire.

Le nouveau loyer est porté à 153 833.89€ à compter du 15/06/2018.

Il n'y a pas lieu de calculer un rappel sur le dépôt de garantie.

Restant à votre disposition,

Cordialement

Mme BOULAN Sylvia
Responsable Comptable
Cabinet GERLOGE
2 rue Gounod
75017 PARIS
01.42.27.82.06

De : Thibault THOMAS 34 9 [<mailto:thibault.thomas34@neuf.fr>]
Envoyé : samedi 9 juin 2018 12:11
À : s.boulan@gerloge.fr
Cc : gilles.beguine@gerloge.fr
Objet : SCI Michel THOMAS : situation locative - La Plateforme du Bâtiment

Chère Madame,

Suite aux difficultés rencontrées lors de l'établissement des quittances par votre Cabinet, je vous demande de m'adresser :

- le montant du loyer pour notre locataire Plateforme du bâtiment avant et après la révision (15/06) et le montant de la régularisation pour la période 15/06 à 01/07.
- le montant de la régularisation du dépôt de garantie

afin que ne perdure pas des régularisations décalées tout au long de l'année (ex : 01/01/18 au 31/03/18 : dépôt de garantie,).

Cordialement

Thibault THOMAS